

## COMMUNIQUE DE PRESSE

10. Dezember 2024

Malgré la pénurie de logements et le plan d'action, la Confédération réduit les moyens des organisations faitières de l'habitat d'utilité publique

### **Le Parlement confirme les coupes budgétaires pour l'habitat d'utilité publique**

**Bien que le plan d'action contre la pénurie de logements prévoit un renforcement de l'encouragement existant en faveur du logement, le Parlement a maintenant décidé de procéder à des coupes budgétaires à ce titre. Les organisations faitières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique se verront attribuer à l'avenir jusqu'à 20% de moyens en moins pour cet encouragement. Pour les deux associations faitières, soit coopératives d'habitation Suisse et LOGEMENT SUISSE, cette décision est incompréhensible et un pas dans la mauvaise direction.**

Après le Conseil national, le Conseil des Etats a lui aussi approuvé hier les coupes prévues dans le budget fédéral pour l'habitat d'utilité publique. La Confédération réduit les contrats de prestations passés avec les organisations faitières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Et ce malgré que, selon le plan d'action contre la pénurie de logements, l'encouragement actuel ce type d'habitat doit être renforcé. «Compte tenu de la tension régnant sur le marché du logement, il est incompréhensible que la Confédération et le Parlement veuillent maintenant économiser sur les contributions à la construction de logements d'utilité publique», déclare Urs Hauser, directeur de coopératives d'habitation Suisse.

### **Des partenaires importants dans la mise en oeuvre de l'encouragement au logement**

Les associations faitières soutiennent la Confédération dans la mise en oeuvre de son mandat d'encouragement au logement. Avec les fonds issus des mandats de prestations, elles contribuent à la professionnalisation et au développement de l'habitat d'utilité publique dans toutes les régions de Suisse. A ce titre, il y a lieu de citer notamment des offres de formation continue et des conseils pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique ainsi que pour les communes. Réduire cette offre contrevient aux objectifs du plan d'action et ignore le besoin d'action impératif en faveur du marché du logement. Adrian Achermann, directeur de LOGEMENT SUISSE, souligne: «Les réductions prévues pénalisent ceux qui apportent une contribution décisive à la détente de la pénurie latente de logements, à savoir les maîtres d'ouvrage d'utilité publique affiliés aux deux associations faitières».

### **Des mesures d'économie dépassées**

L'Office fédéral du logement (OFL) justifie la réduction des contrats de prestations conclus avec les associations par un arrêté fédéral de 2018 qui exige de l'OFL qu'il réduise ses charges de fonctionnement de 25% d'ici 2025. Or, depuis 2018, la situation sur le marché du logement a drastiquement changé. A l'époque, les taux de vacance avaient grimpé en flèche. Aujourd'hui, c'est le contraire qui se produit et l'obligation décrétée de faire des économies est en réalité dépassée.

Les deux organisations faitières avaient déjà demandé aux sous-commissions et aux commissions des finances compétentes d'augmenter les charges de fonctionnement de l'OFL dans le budget afin d'éviter ces coupes. Les commissions avaient rejeté une demande en ce sens et la majorité du Conseil national et du Conseil des Etats a maintenant suivi la proposition de réduction du Conseil fédéral. «Les Chambres ont ainsi manqué l'occasion de poursuivre, avec un montant modéré, une contribution efficace à un bon approvisionnement en logements tel qu'elle existait jusqu'ici», souligne Urs Hauser.

**Coopératives d'habitation Suisse** est l'organisation faîtière de 1275 coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique totalisant plus de 170'000 logements. Fondée en 1919, la fédération est au service de ses membres qui construisent et gèrent des logements à loyer ou à prix modérés sur une base d'utilité publique. En collaboration avec eux, elle s'efforce d'assurer dans tout le pays un approvisionnement suffisant en logements abordables, de préférence en coopératives. [www.wbg-schweiz.ch](http://www.wbg-schweiz.ch), [info@wbg-schweiz.ch](mailto:info@wbg-schweiz.ch)

**Contacts presse** Urs Hauser, directeur: 044 360 26 64, [urs.hauser@wbg-schweiz.ch](mailto:urs.hauser@wbg-schweiz.ch) Service de presse coopératives d'habitation Suisse: 044 360 26 66, [rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch](mailto:rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch)

**LOGEMENT SUISSE** s'engage pour une promotion durable de la construction de logements abordables, dans l'esprit d'une entraide basée sur la responsabilité personnelle. En sus de l'activité de conseil et de défense des intérêts de ses maîtres d'ouvrage d'utilité publique affiliés, LOGEMENT SUISSE apporte également son soutien aux communes, coopératives et fondations dans le développement de logements abordables pour toutes les générations ainsi que pour la constitution de maîtres d'ouvrages d'utilité publique.

**Contact presse** Adrian Achermann, directeur: 079 211 09 44, [adrian.achermann@wohnen-schweiz.ch](mailto:adrian.achermann@wohnen-schweiz.ch)  
Reto Martinelli, coordination des médias: 079 451 10 52, [reto.martinelli@wohnen-schweiz.ch](mailto:reto.martinelli@wohnen-schweiz.ch)